

L'OEUVRE

25, Rue Royale (8^e)
TÉLÉPHONE : ÉLYSÉE 43-45 & 43-46
APRÈS 21 HEURES : GUT. 76-83

Directeur
GUSTAVE TÉRY



ABONNEMENTS 1 an 6 mois 3 mois
Paris..... 25 fr. 13 fr. 7 fr.
Départ..... 28 fr. 14 fr. 50
Etranger.... 36 fr. 19 fr. 10 fr. 50

L'odyssée d'un rapport

Qui a « étouffé » le rapport Casella, et pourquoi ?

J'ai fait là-dessus une petite enquête, dont voici les premiers résultats. Rappelez d'abord que le conseil des ministres décida de faire ouvrir une instruction sur le cas de Bolo le 5 février 1917. Il n'est pas inutile d'observer que cette décision fut prise à la demande expresse de M. Poincaré ; et le seul fait que le président de la République ait pris l'initiative des poursuites suffirait à démentir certaines insinuations malveillantes...

Quelle est, à l'origine, la base de l'instruction ? Elle est constituée par deux pièces qui, remises à M. René Besnard, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, ont été transmises par lui au gouvernement militaire, qui les a communiquées au capitaine-rapporteur Bouchardon. La première de ces pièces, fournie par M. Malvy, est un résumé de l'enquête du commissaire France : la seconde est un mémoire de quelques feuillets provenant de l'ambassade de Berne. Ce mémoire anonyme est le premier rapport Casella.

Y en eut-il un second, qui serait arrivé au deuxième bureau vers le 15 février et aurait été transmis de la même façon au gouverneur militaire ? Sur ce point, et sur cette date les renseignements que nous avons pu recueillir ne concordent pas. Le ministre de la guerre était alors le général Lyautey, il n'avait pas assisté au conseil du 5 février, et il ne prenait qu'un médiocre intérêt à ce genre de recherches, non qu'il en contestât l'utilité, mais il s'en remettait aux spécialistes pour les mener à bonne fin et s'occupait d'autres besognes. Le mois suivant, du reste, il quittait la rue Saint-Dominique, où il fut remplacé par M. Painlevé.

Entré en fonctions le 20 mars, le nouveau ministre de la guerre ne savait rien de l'affaire Bolo. Il n'en eut connaissances qu'au bout d'une quinzaine de jours par un rapport de Berne, daté du 6 avril. Etais-ce le second ou le troisième ? Peu importe. Ce mémoire, d'une soixantaine de pages, parvint au ministère en double expédition : suivant l'usage, un exemplaire en fut remis au ministre ; l'autre, — comme le précédent — ou les précédents — devant être transmis par le deuxième bureau au gouvernement militaire pour être versé au dossier de l'instruction.

Le fut-il ?

Nous croyons savoir que les deux officiers responsables, le colonel Goubet et le capitaine Ladoux, s'accordent à l'affirmer : ils prétendent même en avoir la preuve : une copie sur papier pelure de la lettre d'expédition. Le certain, c'est que le capitaine Bouchardon n'a reçu ce rapport qu'au mois de septembre.

D'après une autre version, les officiers du deuxième bureau auraient estimé que ce rapport n'ajoutait rien au précédent. Il y était dit que Cavallini avait touché son chèque à la Banque Commerciale de Milan. Or, on n'en avait trouvé aucune trace ni à la Banque de Milan, ni dans aucune de ses succursales ou filiales. Il fut en effet reconnu plus tard que, soit lapsus, soit méprise, l'informateur de Berne avait parlé de Milan au lieu de Turin. Cette erreur avait suffi pour faire douter de l'exactitude des autres renseignements contenus dans le rapport. Celui-ci, d'ailleurs, mettait en cause, avec une précision qui parut d'abord inconsidérée, les personnages les plus considérables, comme le président Monier, Charles Humbert, Caillaux.

Voilà pourquoi, d'après cette version, les officiers du deuxième bureau, qui ne se bornent pas à transmettre les documents, mais les contrôlent et les filtrent, auraient jugé préférable de ne pas livrer inutilement tant de noms et de gens notoires à la malignité des avocats et des journalistes. Ils auraient attendu un supplément d'information pour s'y rééduquer.

Si en était ainsi, deux questions se poseraient : en procédant de la sorte, les officiers du deuxième bureau ont-ils commis une faute, grave ou véniale ? Peuvent-ils invoquer des excuses valables ? Ou l'un d'eux, qu'il n'est plus besoin de nommer, a-t-il abusé de sa fonction pour entraver le cours de la justice et soustraire un coupable au châtiment de son crime ?

Quoi qu'il en soit, si M. Bouchardon était sevré du rapport Casella, Bolo en possédait le double dès le mois d'avril, et les débats nous ont révélé qu'il tenait ce double de Charles Humbert lui-même.

Cinq mois se passent. M. Casella, qui paraît s'être douté de l'escamotage, est

reçu par M. Ribot et lui remet un autre exemplaire de son rapport du 6 avril, mais cet exemplaire est augmenté d'un chapitre de douze pages intercalé dans le texte primitif ; ce chapitre est consacré à la Croix-Blanche, aux bons de la presse (?), au rôle du banquier Necker et aux voyages de Porcherie. En annexe, figure une lettre de M. Mouthon.

Ce rapport n° 4 (ou 3 bis) est transmis par M. Ribot à M. Painlevé, qui le transmet à son tour par la voie ordinaire au magistrat instructeur. M. Bouchardon avait d'ailleurs fini par recevoir quelques jours auparavant la première édition de ce rapport, sur papier blanc.

Car il convient de noter à toutes fins utiles que les rapports envoyés par l'ambassade sont sur papier blanc, tandis que les minutes de M. Casella sont rédigées sur papier jaune. Ainsi s'explique son cri de stupeur à la barre, lorsqu'il vit ce papier jaune dans les mains de M. Salles, avocat de Bolo.

A noter également que le 3 septembre le commissaire du gouvernement déclarait les charges insuffisantes pour justifier l'arrestation de Bolo. M. Bouchardon et M. Mornet ne devaient en effet connaître qu'à la fin du mois le dernier rapport Casella (deuxième édition) remis le 19 septembre à M. Ribot.

Voilà les faits essentiels. Remettons à plus tard les commentaires.

Bornons-nous provisoirement à constater que le rapport Casella du 6 avril est le plus important, sinon le plus complet. On le voit très bien partir de Berne pour arriver au deuxième bureau où opère le capitaine Ladoux ; mais c'est à partir de ce bureau qu'on en perd la trace.

Gustave Téry

RUSSIE ET ALLEMAGNE

Pas de paix, mais...
la fin de l'état de guerre

Londres, 11 février. — On mande d'Amsterdam que dimanche soir est arrivé un télégramme de Brest-Litovsk, daté du même jour, disant : « A la séance d'aujourd'hui, le président de la délégation russe Trotsky a annoncé que la Russie, tout en ne consentant pas à signer un traité de paix formel, déclare comme terminé l'état de guerre avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Turquie et la Bulgarie, et en même temps donne des ordres pour la démobilisation complète des forces russes sur tous les fronts. »

LAMENTABLE HISTOIRE

Un sous-officier, mobilisé depuis le 2 août 1914, entré dans l'aviation en 1915, fut, au mois d'août dernier, victime d'un accident en pilotant un appareil au front.

Il est actuellement en traitement dans un hôpital de l'intérieur.

Il est marié et il avait deux enfants.

Le 25 janvier, il reçoit de sa femme habitant Paris le télégramme suivant :

« Petite fille très mal, viens vite. »

Il remet aussitôt au médecin-chef, pour être adressée au commandant de la place voisine, située à 35 kilomètres de son hôpital, une demande de permission exceptionnelle.

Cette demande — qu'un planton aurait pu porter à la ville en question en profitant du train qui part toutes les deux heures, est remise à la poste.

La réponse revient le 28 dans la matinée, par la même voie, le télégraphe et le téléphone n'étant pas faits pour les braves gens qui font la guerre depuis bientôt quatre ans et qui vont perdre leur enfant. Cette réponse porte ce qui suit :

« Permission refusée. Certificat d'hébergement non joint. »

En même temps, le malheureux père reçoit cette autre dépêche :

« Fille morte, viens tout de suite. »

Il établit une nouvelle demande qui part le 28, toujours de la même façon.

Cette fois, on la lui accorde, mais il n'en est avisé que le 30. Il part le soir même et arrive trop tard. Il n'a pas la suprême consolation de conduire son enfant à sa dernière demeure.

Or, pour qu'il pût aller l'embrasser avant sa mort, il eût suffi que, dans ce cas urgent, le médecin-chef fût autorisé à lui donner la permission demandée.

Les médecins-chefs sont ordinairement de grands garçons. Au surplus, un contrôle ultérieur est toujours facile.

Ça serait simple... trop simple.

Général Verraux

LES EMPIRES CENTRAUX ET L'UKRAINE

Une paix antidémocratique

On pouvait, dans certains milieux, se faire quelque illusion sur la bonne foi austro-allemande. Nous voyons des gens qui malgré l'exemple des maximalistes — croient qu'on peut négocier publiquement avec les Empires centraux, et qui attendent, de déclarations solennelles faites à la tribune, on ne sait quel bouleversement dans la politique de nos ennemis.

Voici une occasion, vraiment la première de juger sur des faits et non plus sur des phrases les Empires centraux : la paix avec l'Ukraine est un fait capital. Nous convenons que l'Allemagne n'a traité qu'avec un gouvernement inexistant, qu'elle n'est sûre ni de l'exécution de son traité ni des suites qu'il comporte ; mais les tractations secrètes qui ont amené cette paix, et cette paix elle-même dévoilent tout le plan des Empires centraux, dans toute sa sincérité redoutable et conquérante.

Examinons-la dans son ensemble : nous y trouvons d'abord l'application du principe du morcellement de la Russie strictement appliquée, morcellement qui fera autant de vassaux obligés de tous les petits Etats créés par la volonté du vainqueur germanique, et qui viendront chercher refuge, protection, prospérité industrielle et commerciale auprès de qui pourra les leur donner : l'Allemagne et l'Autriche.

L'Ukraine, selon les frontières que le traité de paix lui attribue au nord, empêtre sur ce que doit être la Pologne indépendante, si elle existe un jour. On arrache à cette dernière les districts des gouvernements de Lublin et de Cholon, peuplés en majorité de Polonais. On dépouille de la même façon la Lithuanie, à laquelle on enlève des territoires des districts de Minsk et de Grodno. En somme, on accorde à l'Ukraine tout ce qui peut lui être donné au détriment des autres nationalités russes, en lui refusant ce qui, plus légitimement, pourrait être réclamé aux dépens de l'Autriche : Lemberg, Przemysl et Kolomea.

Qui ne voit aussitôt l'intérêt de cette politique ? Elle établit une rivalité entre les trois Etats les plus proches des Empires du Centre : Pologne, Ukraine, Lituanie, qui, dans l'avenir, pour soutenir leurs revendications, s'appuieront nécessairement sur leurs grands voisins.

Elle accorde à l'Ukraine la presque totalité de ce que cette République réclamait aux maximalistes et lui apporte cette aide que la Gazette de Francfort, le 30 décembre dernier, laissait prévoir, quand elle écrivait : « La Rada de Kief représente la bourgeoisie qui cherche à sortir du conflit tragique qui bouleverse la Russie. »

Ainsi, l'Allemagne vient la soutenir la bourgeoisie contre la Révolution, trouvra là un appui pour mettre à la raison le maximalisme qui menace les Empires centraux.

Autriche et Allemagne reprennent la mission que l'Autriche, et la Prusse de 1815 s'étaient donnée pour lutter contre l'esprit révolutionnaire.

Nos démocraties ne peuvent point fermer leur esprit à cette vérité et croire que des paroles suffisent à empêcher cette contre-révolution de manifester sa force.

Enfin, les clauses commerciales du traité de paix mettent l'Ukraine dans les mains austro-allemandes. Elle ne participe pas aux avantages du système douanier qui unit les Empires centraux. Elle ouvre ses portes au trafic vers l'Asie du commerce allemand.

Mépris du droit des nationalités, étouffement des démocraties, développement de la politique de haine entre les petits peuples, mainmise économique sur les Etats voisins : voilà les sentiments qui viennent de dicter la paix du 2 février. Il n'en est pas qui soient plus contraires à ceux que le président Wilson exposa, à ceux que défendent les socialistes majoritaires ou minoritaires de tous les pays.

LA "MOTION" SOCIALISTE

Il n'y a pas lieu d'accorder une importance exagérée à la motion « minoritaire » votée dimanche par le Conseil fédéral de la Seine.

La Fédération de la Seine, en effet, n'est qu'une organisation départementale considérable par le nombre de ses adhérents, mais que d'autres organisations départementales fédérées peuvent majoriser. On a dit souvent : « Paris n'est pas la France, et les socialistes de la Seine ne sont pas tous les socialistes français. »

On peut remarquer en outre que les majoritaires et les « unitaires » — nouvelle tendance qui cherche à concilier les contraires — ne s'étaient pas engagés à fond. C'est chose visible qu'ils réservent leur effort pour le Conseil national (réunion des délégués de toutes les fédérations) qui doit se tenir dimanche prochain, et dont seule l'opinion compte pratiquement.

Depuis longtemps, la Fédération de la Seine est en passe de devenir minoritaire. C'est un fait accompli aujourd'hui, mais qui ne se traduit par aucune conséquence dans la direction des affaires du Parti et l'orientation de sa politique. Evidemment, la motion votée dimanche servira de base aux délibérations du Conseil national. Mais rien n'indique qu'elle doive être finalement adoptée.

Les médecins-chefs sont ordinairement de grands garçons. Au surplus, un contrôle ultérieur est toujours facile. Ça serait simple... trop simple.

Général Verraux

Et la "principale personnalité politique" de la dépêche Bernstorff ?
Pourquoi n'en a-t-on parlé ni à Caillaux, ni à Humbert ?
N'en sera-t-il plus question ?

L'AFFAIRE BOLO

DÉPOSITION DE Mgr BOLO

Pour les auditeurs qui suivent le procès depuis le début, qui ont assisté à la déposition

tur que j'en ai faite. Il me semble qu'il serait préférable d'interroger M. Gustave Téry. Un jour, Bolo me demanda s'il était exact que M. Téry avait l'intention de l'attaquer. M. Téry, que je questionnai quelque temps après, me répondit qu'il ne connaît pas Bolo.

Bolo se lève à son tour :

L'accusé. — Où et quand le témoin m'a-t-il vu porter la Légion d'honneur ?

Le témoin. — Chez lui, à déjeuner.

L'accusé. — Quelles personnes déjeunaient chez moi avec le témoin ?

Le témoin. — Il y avait M. Caillaux.

M. Gounouilhou

M. Gounouilhou a connu Bolo en 1911. Bolo lui avait été présenté par un de ses collaborateurs. Il s'occupait d'affaires intéressantes le Venezuela.

M. Gounouilhou. — M. de Selves que je vis de sa part, se trouva d'accord avec lui sur l'utilité qu'il avait de renouer les relations avec le Venezuela.

Je revis Bolo peu après, au sujet d'une affaire de câbles à la banque Louis Dreyfus, tout le commerce du Sud-Ouest. Je la fis à l'ordinaire au point de vue de l'intérêt national. Je vis le ministère des postes et télégraphes. Mais le ministère des gares, craignant de mécontenter l'Angleterre, se mit en travers. Je ne connus donc Bolo que sous un jour parfaitement honorable.

M. Salles montre au témoin un cliché paru dans J'ai vu, où le témoin a des intérêts. Le cliché qui représente Bolo en conversation avec Bernstorff a été évidemment truqué. M. Gounouilhou ne fait aucune difficulté pour le reconnaître.

Mgr Bolo

La déposition de Mgr Bolo, qui vient ensuite, a fait sur l'auditoire une profonde sensation ; il est de notre devoir de le reconnaître. Il a parlé avec une chaleur que les plus grands avocats

SEPTIÈME AUDIENCE

Au début de l'audience, le président donne lecture d'une lettre de M. Charles Humbert, à laquelle on lira d'autre part. Puis on continue l'audition des témoins.

M. Jean Hennessy

Le premier témoin qui comparait est M. Jean Hennessy, député.

M. Jean Hennessy. — Bolo m'a été présenté dans le courant de 1916 par M. Jean Finot. Il désirait me raconter son voyage en Espagne. Au courant des relations qu'on lui prêtait, je n'avais sur lui aucun soupçon. Je le revis donc plusieurs fois dans la suite.

Au début de 1917, je déjeuai avec lui. Les soupçons me vinrent plus tard.

J'interrogeai alors sur lui diverses personnes qui me fourrirent des renseignements contradictoires. Mais,

dans la Charente, j'acquis la conviction que Bolo était un aventurier. Je renonçai donc à le fréquenter. En avril 1917, je reçus de lui une invitation téléphonique à déjeuner. Je passai à son domicile pour refuser de vive voix.

M. Albert Salles se lève et

fort une constatation effrante. On situe en 1915, à Vienne, une conversation qui aurait eu lieu entre le khédive et Saddik sur les achats de terrains faits par Bolo dans les Basses-Pyrénées. Or, je suis allé chercher dans le rapport Doyen la date exacte de ces achats. Cette date est 1917.

Mgr Bolo oppose après cela les déclarations de Bolo et celles de Saddik, au sujet de la créance du khédive, puis au sujet des achats de journaux. Cette idée d'acheter des journaux n'a pu, opine le témoin, germer que dans la cervelle de Saddik. Jamais un autre n'aurait conçu pareil projet que la censure eût rendu parfaitement inefficace.

Le témoin continue en reprochant à l'acte d'accusation d'établir une confusion entre tous les achats de journaux, parmi lesquels il eût fallu distinguer ceux qui sont suspects et ceux qui sont innocents. Car le nom de Bolo ne figure qu'en regard de ces derniers.

Après avoir essayé d'infirmer la déposition Sotolana, qu'il qualifie de faible, de roman-feuilleton, Mgr Bolo en vient aux affaires d'Amérique.

Mgr Bolo. — Le dossier des affaires d'Amérique ne contient aucune documentation acceptable. La lettre qui eût été une preuve considérable, décisive, a été perdue. Perdu, le contrat relatif aux 10 millions de francs. Et quant aux télogrammes, non seulement ils sont faux, mais il est impossible qu'ils aient existé, puisqu'on n'a pu en retrouver trace. Tout le monde sait qu'il est toujours possible de retrouver trace d'un télogramme.

Mgr Bolo entre dans une critique extrêmement serrée, mais difficile, du texte et de la matérialité même des télogrammes américains.

Les deux frères

Nous abordons le second ordre de faits que le témoin s'est proposé d'examiner. C'est toute la première partie de l'existence mouvementée de Bolo qui va dérouler devant nous.

Mgr Bolo. — J'ai connu Panon en 1880. C'est à sa mauvaise influence que je ne crains pas d'attribuer les égarements de mon frère. Mme Panon était plus intelligente que son mari, elle était astucieuse. Je me souviens d'avoir entendu Panon se plaindre à moi de la réputation qu'il inspirait à sa femme. Bolo, attiré par Mme Panon, qui était de son côté attirée vers lui, a été poussé dans cette voie par Panon lui-même.

On devine les murmures que cette déclaration de Mgr Bolo provoque dans la salle. Le témoin insiste. Alors la salle se met à rire.

Mgr Bolo (se retournant vers l'auditoire). — Je ne ris pas, moi ! Je n'ai aucune envie de rire, quand je suis amené à venir défendre mon frère contre des accusations aussi épouvantables !

La déposition se poursuit. Il est faux, affirme le témoin, que Panon ait été ruiné par Bolo.

Mgr Bolo. — Panon a menti, parce qu'il était intéressé à mentir. Pavestadt lui a promis de lui faire une situation en Amérique après le procès de Bolo. Cette seule réserve est une indication assez probable. C'est pourquoi j'en viens à vous demander, Monsieur le Président, si vous ne croyez pas que nous faisons ici le jeu de la perfidie et de la haine de l'Allemagne. Je le sais, moi, que nous le faisons, ce jeu. Bolo a fait, en Suisse, en Amérique, de la propagande française ; il s'est attiré ainsi la haine des Allemands qui ont résolu de le supprimer. Pavestadt et Panon ont reçu de Berlin l'ordre de perdre Bolo.

Nous ne saurions rendre l'accent extraordinairement pathétique avec lequel cette tirade est lancée. Mais écoutez :

Mgr Bolo. — Je suis bien obligé de remarquer que, dans cette affaire, deux hommes sont liés par une étroite solidarité, je veux parler de mon frère et de M. Charles Humbert. Mon intention n'est pas de charmer M. Charles Humbert, mais sa solidarité avec Bolo est absolue. Bolo est allé en Amérique avec un traité où il était stipulé que les titres du *Journal* seraient déposés dans un seul coffre, à son nom et à celui de M. Charles Humbert. L'accusation dit que Pavestadt a étudié le traité. Mais Pavestadt affirme que son traité stipule que les titres seront déposés dans une banque à son propre nom, M. Charles Humbert a donc donné maîtrise des titres en ce qui le concerne. Non, je ne veux pas incriminer M. Charles Humbert, mais comment se fait-il que, de ces deux hommes, celui qui n'a encouru aucune rancune de l'Allemagne se promène librement, alors que l'autre est au banc des accusés ?

Mgr Bolo discute les chiffres du rapport Doyen. Il passe ensuite au récit des démarches faites et des lettres écrites par lui pour obtenir d'aller en Espagne ou en Suisse, où il espérait faire venir d'Anvers les pièces qui eussent fait éclater l'innocence de Bolo. Démarches et lettres demeurées sans réponse. Et cette très émouvante déposition s'achève par une évocation pathétique des services rendus par le témoin à son pays depuis le début de la guerre, services qui ne l'ont pas préservé d'être traité en suspect par la justice militaire.

Mgr Bolo se retire : l'audience est suspendue.

REPRISE DE L'AUDIENCE

A la reprise, M. Doyen revient à la barre. Mais Mgr Bolo n'est plus là, et on remet l'audition pour qu'il soit présent.

Un tour de M. Coggia d'être rappelé. M. Salles avait oublié d'attirer son attention sur une lettre de lui à Bolo, disant : « Mon cher ami, je suis enchanté de la nouvelle que vous m'an-

noncez. Elle constitue un poisson d'avril très présentable dans son genre. » (2 avril.)

— Je n'en ai aucun souvenir.

M. Salles. — Vous ne pourriez pas retrouver la lettre de Bolo dans vos papiers ?

— Je ne garde pas de lettres.

On montre sa lettre à M. Coggia.

— Je suis absolument incapable de retrouver mes souvenirs.

M. Mouton, à son tour, est reconvoqué pour l'audience suivante. M. Ajam est absent. M. Rostand est invisible. Le général Ferry est malade. M. Bourcad aussi.

Enfin, Mme Reynard est présente. Ouf !

Mme Reynard, qui est artiste lyrique, a vu une fois Bolo. C'est tout.

Le colonel. — Mais vous avez déposé à l'instruction.

— Oui, j'ai cru le voir à la Gatté, dans une loge, en officier et avec un bracelet en or et une médaille ou portant son nom. Mais je me suis trompée.

M. Mornet. — Ça prouve que le témoignage humain est plus fragile que celui des télogrammes.

Mme Reynard. — Voilà, Monsieur ! (Longue hilarité.)

La déposition Pavestadt

On rit, mais on ne rira plus. Le greffier commence la lecture de la déposition Pavestadt.

A cette perspective, la moitié de la salle se vide. C'est dans le bruit que se déroule la lecture.

Pavestadt reconnaît être Allemand n'à Hambourg; Bolo lui déclara, la première fois qu'il le vit, s'occuper d'une banque à Cuba et être l'envoyé de la banque Périer. Jamais il n'eut aucune relation avec M. Charles Humbert. Quant à la lettre apportée par Bolo et le contrat, Pavestadt affirme les avoir remis à son avocat, qui les perdit. C'est là la disparition que Mgr Bolo, tout à l'heure, déclarait inadmissible pour tout esprit de bonne foi.

Le contrat était le contrat entre Bolo et Humbert. M. Humbert avait seul la direction. Bolo, crayon en main, traça les chiffres de sa participation. Il déclara chercher les fonds pour faire face à son engagement, dont l'échéance approchait. Or ce contrat serait nul et non avenu s'il ne pouvait payer.

C'est le seul papier qui fut montré à Pavestadt. Quand il parle de la somme considérable dont il avait besoin, Bolo déclara qu'outre sa libération envers le sénateur Humbert, il avait des visées sur différents autres journaux, dont Pavestadt ne put se rappeler les noms. Bolo parla du tirage considérable du *Journal* et de l'importance politique de M. Charles Humbert.

Quand Bolo déclara avoir besoin de 10 millions contre le nantissement des actions du *Journal*, Pavestadt lui déclara qu'il lui était impossible de donner suite à sa demande. « J'ajoutai, dit Pavestadt, que deux catégories d'hommes seulement pourraient s'intéresser à son affaire. Bolo disait que son but était de hâter la paix par la campagne de presse. Dès lors, le nom de M. Charles Humbert m'intéressa dans l'affaire. Mais je l'avertis qu'aucun homme d'affaires n'entrerait dans pareille combinaison. Alors l'idée me vint que cela pourrait intéresser Bernstorff. J'en avertis Bolo, en lui demandant s'il y verrait un inconvénient.

« Je ne connais personne de ces gens-là, dit Bolo, parlez-leur si vous voulez, moi je ne connais que vous. »

Bernstorff répondit qu'il connaissait la situation élevée d'Humbert et que ce serait très intéressant d'avoir pied au *Journal*. Il trouvait pourtant la somme considérable, et demanda des renseignements sur Bolo. Le contrat de celui-ci avec Humbert était pour lui donner confiance.

Quelques jours après, Bernstorff se déclara décidé à avancer la somme.

« J'écrivis à Bolo. Il me dit : « Naturellement, je n'ai affaire qu'à vous. » Nous avons fait un contrat. Il devait rembourser après la guerre et remettre les actions à une banque. »

C'est ce contrat qui a disparu.

Bolo, affirme Pavestadt, savait à merveille d'où venait l'argent.

Tout cela, on le connaît, ainsi que les virements des millions.

Pourquoi Bolo s'était-il adressé à Pavestadt ? C'était, dit-il, parce que, en France et dans les pays neutres, il n'y avait plus moyen de trouver de l'argent. De plus, il déclarait qu'au point de vue patriotique, il était temps d'arrêter la guerre qui saignait la France à blanc.

Et Pavestadt déclare : « Il ne m'est pas venu à l'idée que cet argent était destiné à acheter le sénateur Humbert, car la vue de son contrat passé avec Bolo m'avait persuadé qu'ils étaient dans les mêmes idées. »

C'est ensuite l'histoire des virements d'argent.

Pavestadt affirme sa conviction que Bolo est venu le trouver avec l'idée d'arriver par lui au comte Bernstorff.

La déposition continue, relative aux dépêches échangées entre Bernstorff et de Jagow. On sait que, pour Pavestadt, la « haute personnalité » était Bolo. Quant au prénom Saint-Régis, c'est Bolo qui l'avait choisi au cas où il irait en Suisse, à Berne, pour être à l'avance signalé à l'ambassadeur allemand comme personne de confiance.

Tout cela est si connu, que la salle n'écoute plus.

Enfin, la lecture est terminée. On appelle M. Henri Cain, premier témoin de Porcheré.

M. Henri Cain

— M. Bolo, dit-il, fut mon ami pendant sept mois. Je n'ai jamais vu M. Porcheré, qui m'a cité (rôle). Un jour M. Bolo, devant un homme charmant, M. Louis, notre ambassadeur en Russie, nous a dit combien le roi d'Espagne serait heureux de rapporter plus cordiaux avec la France.

En sortant, M. Louis me dit : « Mais raconte donc ça au président, qui est votre ami. » Je le fis et le président me dit : « C'est mon devoir d'écouter qui que ce soit à quelque chose d'utilité à dire pour le pays. »

Huit jours après, nous étions conviés à l'Élysée.

Le président écouta soigneusement M. Bolo sur l'Espagne. A la fin, celui-ci parla un peu du khédive et de M. Hearst, qu'il tâcherait de ramener à la cause française.

M. Mornet. — Le président n'a-t-il pas employé une formule pittoresque ?

— Oui, il m'a dit : « Pour mon pays, je recevais le diable. »

M. Mornet. — Le diable, c'était Bolo. (Rires.)

— « Je ferai part de vos paroles au président du conseil », répondit le président.

Et M. Henri Cain ajoute que, du moment où il fut question du khédive et de Hearst, la conversation est tout de suite devenue plus froide.

Plus tard, Bolo ayant pensé à commander le témoignage pour une histoire de bibelots qui n'eut pas de suite, il lui renvoya argent et intérêts. A ce moment, le président de la République, auquel il exprimait ses regrets de lui avoir amené une personne sur laquelle il y avait des bruits méchants, lui répondit : « Il ne faut pas vous chagriner, vous ne connaissez pas M. Bolo, moi je savais qui il est. » Et quand le président déclara qu'il en parlerait au président du conseil, il avait déjà son idée de derrière la tête.

M. Salles. — Et il l'a pourtant laissé partir pour l'Espagne.

— C'est un an après que le président m'a dit cela.

M. Salles. — En un mot, il a « tiqué » mais l'a laissé partir pour l'Espagne.

M. Mornet. — Ce n'est pas le président qui l'a envoyé.

M. Salles. — J'ai dit « laissé partir ». Je sais la valeur des mots.

M. Salles. — Mais Humbert accompagnait Bolo ?

— Oui.

M. Salles. — Alors Humbert avait une mission et Bolo point.

M. Mornet. — La déposition du général Danivigne qui reçut la déclaration du roi d'Espagne, établit que le roi voulut bien écouter ces messieurs en plein air, mais que ceux-ci n'avaient aucune mission.

M. Salles. — Eh oui ! aucune mission mais on savait qu'ils allaient là.

M. Mornet. — Soyez sûr que nul ne donna à ces messieurs mission officielle ni officieuse de réconcilier M. Caillaux avec le roi d'Espagne.

Le président. — Bolo, avez-vous quelque chose à ajouter ?

Bolo. — Je remercie le témoin de sa sincérité.

Aujourd'hui, continuation des débats.

HUMBERT-MONIER-CAILLOUX

Une lettre de M. Charles Humbert

Nous avons publié la lettre de M. Monier, ancien premier président. Publions avec impartialité la réponse qu'il oppose M. Humbert, et qui a été lue hier à l'audience :

Paris, le 9 février 1918.

Monsieur le président du conseil de guerre.

Je viens de lire dans les journaux l'étrange démenti que M. le président Monier oppose à ma déposition d'avant-hier par l'entremise des agences.

Témoin à votre barre, j'estime qu'il ne m'est pas permis d'engager une polémique avec un témoin que sa santé empêche de comparer. C'est à vous seul que je dis que je n'ai pas fait de ce qu'il me semble une faute.

M. Monier confesse qu'il m'a fourni sur Bolo des renseignements favorables, mais il affirme — je cite le texte — que « tout était fini quand je lui ai parlé de Bolo. »

C'est absolument inexact.

Bolo m'a été présenté par d'autres personnes. Je l'ai dit et n'ai pas à y revenir.

Il m'a indiqué, au cours de notre entrevue, ses relations d'intime cordialité avec M. le président Monier. Ces relations étaient de notoriété publique.

Nous avons examiné la possibilité d'un contrat dans les conditions que je vous ai dites. Je me réservais de ne lui donner mon adhésion définitive qu'après avoir eu directement du M. le président Monier confirmation du patronage moral dont Bolo s'autorisait.

Le contrat fut préparé par mon conseil.

Avant de l'accepter et d'y apposer ma signature, j'ai été voir M. Monier.

Il m'a déclaré en termes formels qu'il répondait de Bolo comme de lui-même.

Je ne peux croire que cette affirmation précise ait laissé un souvenir flottant dans la mémoire de mon interlocuteur.

Mais il y a un fait capital que M. Monier, l'imagine, n'osera pas contester.

Avant que notre contrat ne revêtît une forme définitive, un projet fut rédigé. Ce projet, saisi chez Bolo, est au dossier de l'instruction.

Je demande au conseil de guerre de se faire représenter. Vous y verrez des annotations écrites de la main de M. Monier, et cette circonstance démontre sans aucun doute possible que M. le président Monier, rendant à Bolo un service que les usages de la magistrature n'autorisent que pour un « proche », accepta d'être son conseil, contradictoirement avec mon avocat, M. Gagnier.

Le 11 février, à Paris, le conseil de guerre a été réuni.

Le 12 février, à Paris, le conseil de guerre a été réuni.

Le 13 février, à Paris, le conseil de guerre a été réuni.

Le 14 février, à Paris, le conseil de guerre a été réuni.

Le 15 février, à Paris, le conseil de guerre a été réuni.



Plaidoyer pour quelque traître

Et enfin, messieurs, quand bien même la culpabilité de mon client serait vingt fois prouvée, je vous demande d'avoir égard au jugement de la postérité. Je vous demande de voir venir l'injustice immuable qui tôt ou tard réhabilitera les grands coupables. Je vous demande, avant de condamner, d'aller faire un petit tour de promenade sur le boulevard Saint-Germain, du côté du carrefour de l'Odéon.

Vous y verrez la statue d'un grand homme, d'un magnifique patriote. On pourrait lire sur le socle ces mots, qui n'y sont pas :

A DANTON,

Maitre-chanteur, concussionnaire, traître à la patrie.

Ce ne sont pas là des formules de politesse empruntées à la polémique contemporaine. Ce sont des chefs d'accusation visant des crimes prouvés, avoués, expiés depuis plus de cent ans.

Je n'irai pas chercher, messieurs, le réquisitoire de Fouquier-Tinville. Je résu-merai seulement l'acte d'accusation établi par M. Albert Mathiez, le plus scrupuleux, le plus érudit, le plus clairvoyant, le seul historien de la Révolution française.

Danton est convaincu d'avoir été le chef d'une bande qui comprenait Chabot, Julien de Toulouse, Delaunay et Basire, et qui, d'accord avec le baron de Batz, fit chanter la Compagnie des Indes.

Danton est convaincu d'avoir réalisé en quelques mois une fortune scandaleuse.

Danton est convaincu d'avoir secrètement négocié avec l'Autriche, en avril 1793, par l'intermédiaire de Proly ; d'avoir participé à la trahison de Dumouriez ; d'être toujours resté en relations avec les émigrés, avec les révoltés du Calvados, avec les ennemis de la Révolution.

Lorsque, le 2 vendémiaire an IV, la Convention célébra une fête funèbre en l'honneur des victimes de la Terreur, on inscrivit quarante-huit noms sur la liste. Camille Desmoulins et Philippeaux y figurent ; et même le député Perrin de l'Aube, condamné pour concussion à dix ans de fer. Mais Danton n'y est pas ; et personne dans l'Assemblée n'osa se lever pour réparer cette omission. Danton reste sous le coup de cette flétrissure, infinité- plus grave, fait remarquer M. Albert Mathiez, que la condamnation du tribunal révolutionnaire.

Mais la postérité indulgente, mais l'Histoire impartiale (que représente le romancier Michelet) réservent toute leur sympathie pour Danton, l'homme à la grosse voix, aux grands gestes, aux larges appétits. Danton, c'est la « gueule sympathique ». Du toupet, du toupet et encore du toupet !

Quant à Robespierre, l'incorrigeable Jobard, le fanatique intègre et désintéressé, le froid secrétaire qui porta jusqu'à la féroce l'amour de la patrie, il a une bien mauvaise presse : pour tout le monde ce buveur d'eau restera le buveur de sang.

Avant de condamner, songez, messieurs, que vous jugez avec votre raison.

et que le peuple, au nom de qui vous jugez, juge avec son cœur incertain. Songez aux justes qui furent crucifiés ; songez aux trahis qui ont leurs statues.

G. DE LA FOUCARDIÈRE.

À quand le désarmement ?

On lit dans les journaux cet aimable fait-divers :

Hier soir, les gardiens de la paix Cardi et Henry, qui procédaient, rue de Budapest, à l'arrestation d'une fille, ont été assaillis par une bande de huit souteneurs, tous âgés de 18 à 24 ans.

Les deux agents ont été contusionnés assez fortement. Les malfaiteurs ont tiré des coups de revolver qui, heureusement, n'ont atteint personne.

Vous avez bien lu : ils étaient huit ; ils étaient âgés de 18 à 24 ans ; ils étaient armés de revolvers.

D'ailleurs, l'histoire ne dit pas qu'ils aient été arrêtés.

L'asile de nuit

C'est la faillite des « logeurs à la corde » qui hospitalisaient, moyennant quatre sous par nuit, les pauvres héritiers sans domicile fixe.

Ils n'avaient pas été touchés par le moratorium, ils sont atteints par les goths.

Leur clientèle préfère coucher dans les stations du Métro signalées par une lumière verte et ouvertes au public après le passage du dernier train.

Les anciens hôtes de Fradin s'installent sur les bancs des quais et dorment gratuitement jusqu'à 5 heures du matin, puis ils montent dans le premier train qui passe et reprennent paisiblement leur somme.

Avez-vous remarqué que, depuis quelques jours, on se gratte beaucoup dans le Métro ?

À SALONIQUE, SOUS L'ŒIL DES DIEUX !

On a publié, depuis la guerre, bien des romans de guerre. À Salonique, sous l'œil des Dieux ! de M. Jean-José Frappa (dont Flannery met en vente la 9^e mille à 4 francs), ne peut être comparé à aucun.

Captaine à l'armée d'Orient, l'auteur s'est surtout complu, à travers la plus légère et la plus charmante intrigue, à nous décrire Salonique, Salonique avec ses bouches et ses lâches, ses coutumes et ses mœurs, ses mœurs quelques-fois si déconcertantes. Et cela — qui était si délicat — il l'a fait avec infinité de talent, parce qu'il a beaucoup de talent.

Loyer

Dans *La Tribune de l'Aube* du 3 février, on peut lire ce communiqué :

Je soussigné, Bruley (Napoléon), propriétaire à Pâlis, certifie que je n'ai jamais vu ni accusé Siron (Alphonse) de m'avoir volé des pommes.

Les bruits qui ont couru par le pays que je l'ai jamais fait voler son sac sont faux et inventés de toutes pièces.

Attendu que je ne prouve pas accuser Siron de m'avoir volé, puisque je ne m'en suis jamais aperçu. Je déclare que l'individu qui a inventé et colporté cette affaire le premier est un menteur et un lâche.

En foi de quoi je lui délivre ce certificat pour lui servir.

Pâlis, le 19 janvier 1918.

BRULEY.

Vous voyez que les journaux parisiens ne sont pas les seuls où l'on puisse trouver d'intéressantes polémiques.

Mais les journaux de l'Aube sont les seuls où l'on trouve dans la polémique cette sincérité et cette touchante bonne foi qui dissipe les pires malentendus.

Etudes Secondaires complètes chez soi
ÉCOLE UNIVERSELLE
Brochure française par correspondance
A. Chardin de Paris.

Le déjeuner touche à sa fin. Trinquemont vante la qualité des alcools de l'hôtel du Marcassin, mais Germaine se refuse à vérifier les assertions de son hôte.

— Il faut que je vous fasse connaître les beautés du pays.

— Quelles sont ces beautés ? Vous nous en avez montré quelques-unes.

— Non, je veux parler des beaux-sites pittoresques, touristiques, comme disent les programmes officiels. Il y a la forêt. J'ai une auto, ou du moins un ami me prête son auto. Voulez-vous venir avec moi ?

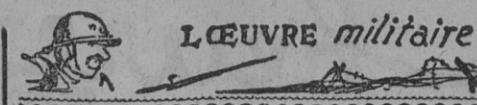
— Ils acceptent et partent, le long de la Bouzane, à travers des clairières où les derniers jours de printemps suscitent des végétations splendides. Toute la forêt, chênes et pins, n'est plus qu'une immense coupe d'arômes.

Germaine s'est placée au fond avec son mari. Trinquemont se tient à côté du chauffeur et fait stopper le véhicule à tout instant pour citer un trait plus ou moins singulier.

— S'il vous entendait !

— C'est bien un cochon qui l'a mordu. Vous savez que l'administration du camp est très fière de son étable à cochons et il faut dire que l'école de perfectionnement possède une porcherie modèle. On y élève jusqu'à trente-deux bêtes. Jardouin que vous voyez auprès de la belle Gabrielle avait un peu trop fêté le vin du seigneur et a eu l'idée saugrenue de vouloir aller coucher avec les gretes. Ils l'ont fortement mordu au bras. Il avait eu la croix de guerre auparavant, pour d'autres raisons.

— Oh ! les femmes vous vous laissez



Ouvriers professionnels

La nécessité de réserver pour les renforts destinés à nos régiments d'infanterie le plus grand nombre d'hommes possible a fait décider (circulaires des 19 et 30 janvier 1918) qu'à l'avenir les dépôts de cette arme (infanterie) ne fourniraient désormais aux usines de guerre aucun homme du service armé appartenant aux classes 1898 et plus jeunes, quelle que soit sa profession.

Cette mesure n'implique pas, bien entendu, la relève de ceux qui sont actuellement dans les usines, où ceux-là seuls sont touchés qui appartiennent aux classes 1903 et plus jeunes, conformément à la loi Mourier.

Quant aux professionnels des autres armes que l'infanterie, ceux d'entre eux qui sont encore dans les dépôts de l'intérieur restent soumis aux anciennes règles qui permettent d'appeler dans les établissements industriels les ingénieurs, ajusteurs, ouvriers, tourneurs, fraiseurs, raboteurs, moulureurs, chimistes, chaudronniers, tôliers, ferblantiers, charpentiers en fer, chaudronniers traceurs et formeurs, charpentiers navals ou spécialistes des constructions navales.

Quant aux professionnels des autres armes, ils peuvent encore être pris — s'ils sont dans les dépôts, et dans les dépôts seulement — dans les classes 1910 et plus anciennes (mais très exceptionnellement entre 1903 et 1910).

D'autre part, les métallurgistes, charrons, menuisiers, scieurs, affûteurs et spécialistes du service des bois — toujours des autres armes de l'infanterie — ne peuvent être pris qu'à l'avenir.

Les auxiliaires non employés aux armées et non indispensables à leur corps sont susceptibles, comme par le passé, quelle que soit leur profession, d'être affectés au service ouvrier.

L'Officier de service

Montrez  L'ŒUVRE à vos voisins

MAXIMES...

Autre part que chez Maxima. Pour un objet qu'on estima Jamais on ne donne la somme Que Maxima maximum nomme...

Louvre, Cluny, Carnavalet Pour s'émerveiller, c'est parfait !... Mais pour acheter et pour vendre C'est Maxime, l'on peut s'entendre.

Sur ton carnet, mets ton adresse, Celles de ceux que tu chéris Et de Maxima, c'est sagesse, Sise, trois rue Taitbout — Paris.

LE PAIN DE FANTAISIE

Le ministre du ravitaillement a reçu aujourd'hui une délégation des boulangers venus pour l'entretenir de la question du pain de fantaisie. Il leur a confirmé qu'indépendamment du petit pain, le pain de fantaisie tel qu'il a été défini au cours des entrevues qu'ont eues les représentants de la boulangerie avec les services du ravitaillement, le mercredi 6 février, serait autorisé.

RÉPONSES

Tit. 37. — Vous êtes considéré comme libéré. F. G. 65. — Oui, mais faites une demande de dégrégation. En attendant qu'il soit statué, vous obéissez aux décrets.

L. B. 146. — Votre bail est prorogé d'office. La loi en discussion fixera jusqu'à quelle époque.

J. M. — A ce taux de loyer, vous avez le moratorium.

A. A. — Ce n'est pas vous, mais vos frères mobilisés, même mariés, qui donnent droit à l'location pour vos parents. Mais ceux-ci doivent établir qu'ils sont nécessiteux et que leurs fils mobilisés étaient leurs soutiens.

A. R. C. F. — Oui, si votre père est nécessiteux. Non.

Souhayon. — Ce n'est pas un texte ministériel, c'est l'article 10 de la loi du 29 septembre 1917 qui accorde une allocation compensatoire de 0 fr. 75 par enfant mobilisé aux familles déjà bénéficiaires de l'allocation.

toujours séduire par les hablures.

— Jacques, ne dis pas une méchante parole. Les hablures, il est vrai, sont assez sympathiques aux femmes, peut-être parce que beaucoup sont des poètes et que presque tous sont de très pauvres hommes dévorés par la chimère !...

Lorsque Trinquemont quitta le couple au seuil de la maison des demoiselles Fourmigat et que Germaine voulut le remercier :

— Non ! ne me remerciez pas. C'est moi qui vous remercie et vous ne pouvez pas savoir pourquoi. Vous ne le saurez jamais. Trinquemont est la discréption et le mystère eux-mêmes. C'est ce qui fait sa force. Au revoir, mon vieux Jacques. Madame, je suis à vos pieds.

Et il disparut comme un gnome de féerie.

VI

L'Auberge dans les Roses

Les dernières heures du soir, au printemps et en été, sont celles où l'on voit le plus d'aéropânes dans l'air et celles où ceux qui les montent ont le moins besoin de recourir à eux-mêmes. En effet, la prière célèbre de l'aviateur se résume en six vers :

Mon Dieu ! pitié de la misère. Des pauvres aviateurs qui sont à terre. Quant à tous ceux qui sont en l'air. Pour eux il ne faut pas l'en faire. Ce sont des poires, des endouillers. Tant pis pour eux, qu'ils se débrouillent !

De fin mai à fin septembre, les couchants sur les campagnes de la Touraine

L'ŒUVRE des Autres

On lira ce matin :

CHEZ LES SOCIALISTES

La motion sur la paix votée dimanche par la Fédération de la Seine marque une étape importante de l'histoire du parti socialiste pendant la guerre. M. Capus (*Figaro*) en est même un peu ébrayé :

— Avec la motion sur la paix votée hier par la Fédération de la Seine, le parti socialiste prend une direction extrêmement dangereuse. Il faut espérer que ses chefs s'en rendent compte et vont s'expliquer là-dessus. M. Albert Thomas nous disait l'autre jour que trois ans de guerre avaient provoqué de l'énervement et de la surexcitation dans les milieux syndicalistes et ouvriers. Il en conclut qu'il faudrait rebâtir les réunions publiques et organiser de vastes discussions sur la paix et sur la guerre. Mais il n'est pas douteux qu'en ce genre d'assemblées ce sont toujours les violents qui l'emportent, déterminant l'impression générale et le vote. Les graves progrès faits dans les congrès socialistes par l'idée de paix à tout prix l'attestent avec éclat.

M. Hervé (*Victoire*) relève quelques erreurs de nos « bolcheviks », comme il dit.

Première erreur concernant la Russie :

— Il faut être complètement étranger aux choses de ce monde pour se figurer que la Russie, au lendemain de la tourmente actuelle, aura autre chose qu'un régime capitaliste semblable à celui du reste de l'Europe, bien heureuse encore si l'anarchie ne ramène pas le tsarisme. Il faut avoir le banderole de la foi bolchevik sur les yeux pour ne pas voir que, si les armes du kaiser n'avaient pas été prises à la gorge, comme elles le sont actuellement par les armes des grandes démocraties d'Occident et d'Amérique, elles occuperait Petrograd sans presque tirer un coup de fusil, puisqu'il n'y a plus aucun armée russe, à part quelques bandes de gardes rouges.

Autre erreur concernant l'Allemagne :

— Une seconde illusion de nos bolcheviks, qu'ils partagent avec leurs congénères russes, c'est que les socialistes allemands vont faire, l'un de ces quatre matins, la révolution sociale. Comme il le savent ils ne bougeront pas. Les victoires remportées sur la Russie, sur la Roumanie, sur la Serbie, sur l'Italie, ont donné aux classes dirigeantes allemandes une mentalité de vainqueur. On ne touche pas à un gouvernement victorieux. Si vous voulez que la Révolution éclate jamais en Allemagne, battez d'abord l'armée allemande, comme l'armée française a battu l'armée russe, à part quelques bandes de gardes rouges.

Il est inexact de dire que nous ne pouvons rien pour la Roumanie, quand nous pouvons détruire l'Autriche et mettre ainsi en péril immédiat les communications de l'Allemagne avec l'Orient.

Entreprise hardie, et qui va contre des traditions centenaires. Mais notre salut n'est-il pas à la fois dans l'audace et dans la probité ?

Tous tous les cas, alors que s'offre à nous une politique qui mériterait hors de cause le « brillant second », qui ne lui permettrait d'envis

Dernière heure

UN TRAITÉ COMPLÉMENTAIRE
AVEC L'UKRAINE

Bale, 11 février. — Un traité complémentaire conclu avec la République du peuple de l'Ukraine dit, à propos de la reprise des relations consulaires, que chaque partie contractante autorisera l'autre partie à établir des consulats dans toutes les localités de son territoire pour autant que des exceptions n'existaient pas avant la guerre pour les localités ou parties de territoires parlant diverses langues.

Promis en vigueur des anciens traités

Les traités, accords et conventions en vigueur avant la guerre entre l'Allemagne et la Russie restent en vigueur entre les parties contractantes, sous réserve de clauses contraires au traité de paix et de ce traité complémentaire aussitôt après leur ratification.

Il est entendu que s'ils peuvent être dénoncés dans un certain délai, ce délai se prolongera autant que la guerre.

Chaque partie contractante peut communiquer à l'autre dans un délai de six mois après la signature du traité de paix les traités, accords, conventions ou clauses isolées qui seraient, à son avis, en contradiction avec les changements survenus pendant la guerre. Ces clauses devraient alors être remplacées le plus rapidement possible par de nouveaux accords répondant aux circonstances nouvelles.

Pour préparer ces nouveaux contrats une commission se réunira dans un délai de six mois après la ratification du traité de paix ; si l'accord ne se fait pas dans un délai de trois mois, chaque partie sera libre de renoncer aux prescriptions de l'accord.

Les paiements en argent pour l'exception pouvait être refusée pendant la guerre du fait des lois de guerre, peuvent ne pas être effectués avant un délai de trois mois après la ratification du traité de paix.

Le paiement des dettes contractées par l'Etat en particulier, le service de la dette publique doivent être effectués aux réassortissants des Etats contractants après la ratification du traité de paix.

Le partage des biens

En ce qui concerne le partage des biens révus entre la République du peuple ukrainien et les autres parties de la Russie, l'application de ce principe est réservée à une convention spéciale.

La République du peuple ukrainien sera tenue en tout cas pour responsable envers les ressortissants allemands pour les travaux publics effectués en Ukraine ou pour les sommes dont les garanties se trouvent sur son territoire.

Les parties contractantes se sont mises d'accord sous les réserves contenues dans l'article onze pour rétablir les droits d'auteurs, les droits de protection commerciale, les concessions, les priviléges ainsi que toutes les autres revendications basées sur le droit public, auxquels les lois de guerre avaient porté atteinte.

L'article onze prévoit que toutes les fortunes et propriétés mises sous séquestre ou sous une autre administration doivent en être de nouveau libérées immédiatement sur la demande de l'ayant-droit.

Ces clauses ne doivent pas dépendre pour partie de la loi légalement acquises par des tiers. Les propriétés ou droits sur les propriétés, les priviléges des mines, ainsi

que les droits d'utilisation ou d'exploitation des propriétés, ou entreprises ou participation à des entreprises notamment les actions qui avaient été expropriées par les lois de la guerre ou usurpées par force à leurs ayants-droits, doivent faire retour à leurs anciens détenteurs selon un contrat à établir dans le courant de l'année, après la ratification du traité de paix, contre remboursement des avantages qui auraient pu leur échoir, à la suite de l'expropriation ou du séquestre, français de tous droits régulièrement acquis entre temps par les tierces personnes.

La réparation des dommages

Les dommages causés aux ressortissants de chaque contractant par la promulgation des lois de guerre seront réparés. Il en sera de même des dommages causés aux civils de chaque contractant pendant la guerre, en dehors des zones de guerre par les organes officiels ou la population de l'autre partie par des actes de violence contraire au droit des gens contre leur vie, leur santé ou leurs biens.

L'échange des prisonniers

L'échange déjà commencé des prisonniers de guerre inaptes à tout service militaire sera poursuivi avec la plus grande rapidité possible.

L'échange des autres prisonniers de guerre suivra le plus rapidement possible dans un délai qui sera fixé encore plus exactement. Une commission se réunira aussitôt après la ratification du traité de paix à Brest-Litovsk, afin de fixer les délais sur l'échange des prisonniers et pour surveiller cet échange en ce qui concerne le contrôle du nombre des prisonniers échangés.

Les civils internés ou expatriés des deux côtés seront ramenés chez eux gratuitement le plus rapidement possible pour autant qu'ils ne désirent pas rester dans l'Etat où ils sont actuellement avec le consentement de cet Etat ou se rendre dans un autre pays.

Les ressortissants d'une des parties qui, avant la déclaration de guerre, avaient domicilié sur le territoire de l'autre partie ou y exerçaient un métier ou un commerce, pourront y entrer dès que l'autre partie ne se trouvera plus en état de guerre.

Chaque partie annule les pénalités infligées aux prisonniers de guerre civils de l'autre partie.

Les infractions aux lois d'exception

Une amnistie sera promulguée pour tous les ressortissants de l'autre partie, pour tous les actes commis en faveur de cette partie et pour toutes les infractions aux lois d'exception faites contre les étrangers ennemis.

Chaque partie garantit l'impunité complète aux ressortissants de son armée pour les travaux qu'ils ont pu accompagner comme prisonniers de guerre de l'autre partie ; il en sera de même pour tous les travaux exécutés de chaque côté par les civils internés ou expatriés.

La question des prises

Les navires de commerce d'une des parties se trouvant au début des hostilités dans les ports de l'autre partie seront rendus avec

leurs cargaisons ; si ces cargaisons ne peuvent pas être restituées, elles seront compensées en argent. Les navires de commerce ramenés comme prises par une des parties contractantes ne tombent pas sous cette prescription de l'article s'ils ont été condamnés avant la ratification du traité de paix par le jugement régulier d'un tribunal de prises. Dans ce cas, ils sont considérés comme définitivement acquis.

Dans tous les autres cas, ils doivent être rendus ou s'ils n'existent pas, être remboursés en argent.

La fin de l'état de guerre entre la Russie et les Empires centraux

La dépêche qui annonce la fin de l'état de guerre entre la Russie et les Empires du Centre — c'est un détail qui a son intérêt — ne nous vient ni de Berlin ni de Vienne. Elle consacre un état de fait. Il n'y avait plus d'armées russes, la démobilisation générale ne changera rien, donc il n'y avait plus état de guerre.

L'Allemagne et l'Autriche admettront-elles cette étrange situation qui permet à la propagande maximaliste d'exercer plus librement, et n'obligeront-elles pas la Russie à signer la paix formelle qu'elle refuse ?

On voit bien les raisons qui ont amené Trotsky à démobiliser. La signature de la paix ukrainienne a évidemment produit un gros effet dans les masses russes qui ne se soucient guère au fond que la paix soit démocratique ou non.

Mais on ne comprend pas comment cette attitude s'accorde avec les déclarations enflammées de Kameneff, ni les articles violents des Isvestias contre les Empires centraux.

Le kaiser parle au nom du Seigneur

Bale, 11 février. — On mande d'Homburg vor der Höhe :

On cours d'une manifestation publique à l'occasion de la conclusion de la paix entre l'Allemagne et l'Ukraine, le kaiser, répondant à une allocation du bourgmestre, a déclaré entre autres choses :

Nous avons traversé des temps difficiles où chacun eut son fardeau à porter. Celui qui est maintenant devant vous n'est pas celui qui eut le moins de soucis, de deuils et d'angoisses ; il supporta le souci, la douleur de tout son peuple. Nous nous sommes engagés souvent sur de fausses voies à la dure école. Le Seigneur nous a montré le chemin que nous avions à suivre. Le monde n'est pas sur le droit chemin. Nous, Allemands, qui avons encore des idéals, nous devons nous employer à ramener des temps meilleurs ; nous devons lutter pour le droit et la fidélité morale. Notre Seigneur veut la paix, mais une paix qui pourra le monde à faire le bien. Nous voulons rendre la paix au monde et nous y parviendrons, mais il faut d'abord que la victoire des armes allemandes soit reconnue.

Les armes allemandes

Stockholm, 10 février. — D'après les dernières nouvelles, un bateau finlandais aurait été envoyé pour charger en Allemagne et en ramener également 100.000 fusils et on croit qu'il sera attaqué à son retour en Finlande par un croiseur les bolcheviks feraient sortir d'Helsingfors.

L'empereur d'Autriche en Transylvanie

Bale, 11 février. — L'empereur Charles est parti de Baden le 8 février ; il a inspecté le front de Transylvanie, interrompant à plusieurs reprises son voyage pour se mettre en communication avec Vienne, Budapest et Brest-Litovsk.

Londres, 11 février. — Le Times annonce

que depuis plusieurs jours des conférences ont lieu entre M. Loucheur, ministre français de l'armement, M. Crespi, ministre italien du ravitaillement, et lord Robert Cecil, ministre britannique du blocus, sur la mise en commun des ressources des Alliés et leur répartition suivant les besoins les plus pressants des divers pays alliés. Ces conférences se poursuivront pendant les premiers jours de cette semaine.

M. WILSON RÉPOND à Hertling et à Czernin

New-York, 11 février. — Le président Wilson doit adresser aujourd'hui au Congrès un message sur l'attitude des Etats-Unis, dans lequel il parlera des discours du comte Hertling et du comte Czernin.

La mort d'Abdul-Hamid

Depuis la révolution de 1909, Abdul-Hamid, sultan détrôné, vivait dans l'exil en Asie-Mineure. La révolution jeune-turque, qui l'avait renversé au nom de la liberté des peuples, a tourné de telle manière qu'elle fait à cet ancien souverain une sorte d'aurore de regrets. L'histoire ne saurait excuser, quand elle parlera du règne plus que trentenaire d'Abdul-Hamid (1876-1909), les abominables massacres qui ensanglantèrent l'Arménie (1894-96) ; mais elle n'oubliera pas que, seule des puissances civilisées, l'Allemagne refusa de s'engager alors contre le « sultan rouge », et que Guillaume II s'en fut à Constantinople, deux ans après, tout en commission de son indulgence, la concession du chemin de fer de Bagdad.

L'intrigue allemande contre la Roumanie

On a signalé dernièrement le départ pour les Balkans du prince de Wied, dont les Austro-Allemands avaient fait naître un souverain de l'Albanie ; l'empereur Guillaume réservera une promotion à ce lieutenant de sa garde, il voudrait en faire un roi de Roumanie. Un ministère serait déjà préparé, avec des germanophiles de Bucarest, pour encadrer ce souverain d'importation. Le roi Ferdinand serait proclamé déchu et, comme don de joyeux avènement, le prince de Wied annoncerait qu'il céde la Dobroudja aux Bulgares ; on reconnaîtrait en échange les droits de la Roumanie sur la Bessarabie, qui forme aujourd'hui une « république moldave », indépendante de l'Ukraine. Bien entendu, les Centraux passeraient avec cette Roumanie de leur style des conventions d'esclavage économique, telles qu'en contiennent leur traité d'hiver avec les pseudo-représentants de l'Ukraine... Ils comptent, pour faire réussir ce projet, sur l'assistance des combattants roumains, sur l'éloignement des Alliés. Mais l'admirable constance du souverain, de l'armée, du peuple roumain, a, jusqu'ici, déjoué tous leurs calculs ; nous avons très bon espoir que cette héroïque résistance n'a pas dit son dernier mot. — H. L.

La mise en commun des ressources des Alliés

Londres, 11 février. — Le Times annonce que depuis plusieurs jours des conférences ont lieu entre M. Loucheur, ministre français de l'armement, M. Crespi, ministre italien du ravitaillement, et lord Robert Cecil, ministre britannique du blocus, sur la mise en commun des ressources des Alliés et leur répartition suivant les besoins les plus pressants des divers pays alliés. Ces conférences se poursuivront pendant les premiers jours de cette semaine.

Les Spectacles

Université des Annales, 51, rue Saint-Georges. — Demain mercredi, à 2 h. 30 : Contes et chansons populaires de la Gascoigne et des Pyrénées, conférence par M. Jean Richepin.

THEATRES

Cet après-midi : COMÉDIE-FRANÇAISE. — 1 h. 30. — L'Epreuve : Le Bourgeois Gentilhomme. — 2 h. — Le Bourgeois Gentilhomme. — 4 h. — Les Saltimbanques.

Dans les autres théâtres, même spectacle que le soir.

Ce soir : OPERA. — 7 h. 30. — Hamlet.

COMÉDIE-FRANÇAISE. — 7 h. 45. — Le Flibustier : Le Joué d'illusion : Le Beau Léandre.

OPERA. — 7 h. 45. — Marianne de Brabec.

FOIRE-SAINTE-MARIE. — 8 h. 10. — Marion de Lorme.

VARIÉTÉS. — 8 h. 15. — Ohé ! Grand-Père.

GYMNASIE. — 8 h. 15. — Kiki.

SARAH-BERNHARDT. — 8 h. 30. — Les Nouveaux Riches.

ATHÈNE. — 9 h. 30. — La Dame de Chambre.

PARIS-ROYAL. — 8 h. 30. — Les Drâges d'Hercule.

ANTIGONE. — 8 h. 30. — Le Train de 8 h. 47.

PARIS-ROYAL. — 8 h. 30. — Compartiment des Dames seules.

REINAGE. — 8 h. 15. — Les Bulots et la Finette.

APOLLO. — 8 h. 15. — L'Affaire du Central Hotel.

EDOUARD-VII. — 8 h. 45. — La petite bonne d'Abraham.

CAPUCINES. — 8 h. 15. — Comme une fleur !

SCALA. — 2 h. 30 et 8 h. 15. — Le Pré aux Clercs.

TH. DES ARTS. — 8 h. 15. — Mon ami Teddy.

EDOUARD-VII. — 8 h. 15. — La Comédie.

EDOUARD-VII. — 8 h. 15. — Le Bourgeois Gentilhomme.

EDOUARD-VII. — 8 h. 15. — Le Bourgeois Gentilhomme.

EDOUARD-VII. — 8 h. 15. — Le Bourgeois Gentilhomme.

EDOUARD-VII. — 8 h. 15. — Le Bourgeois Gentilhomme.

EDOUARD-VII. — 8 h. 15. — Le Bourgeois Gentilhomme.

EDOUARD-VII. — 8 h. 15. — Le Bourgeois Gentilhomme.

EDOUARD-VII. — 8 h. 15. — Le Bourgeois Gentilhomme.

EDOUARD-VII. — 8 h. 15. — Le Bourgeois Gentilhomme.

EDOUARD-VII. — 8 h. 15. — Le Bourgeois Gentilhomme.

EDOUARD-VII. — 8 h. 15. — Le Bourgeois Gentilhomme.

EDOUARD-VII. — 8 h. 15. — Le Bourgeois Gentilhomme.

EDOUARD-VII. — 8 h. 15. — Le Bourgeois Gentilhomme.

EDOUARD-VII. — 8 h. 15. — Le Bourgeois Gentilhomme.

EDOUARD-VII. — 8 h. 15. — Le Bourgeois Gentilhomme.

EDOUARD-VII. — 8 h. 15. — Le Bourgeois Gentilhomme.

EDOUARD-VII. — 8 h. 15. — Le Bourgeois Gentilhomme.

EDOUARD-VII. — 8 h. 15. — Le Bourgeois Gentilhomme.

EDOUARD-VII. — 8 h. 15. — Le Bourgeois Gentilhomme.

EDOUARD-VII. — 8 h. 15. — Le Bourgeois Gentilhomme.

EDOUARD-VII. — 8 h. 15. — Le Bourgeois Gentilhomme.

EDOUARD-VII. — 8 h. 15. — Le Bourgeois Gentilhomme.

EDOUARD-VII. — 8 h. 15. — Le Bourgeois Gentilhomme.

EDOUARD-VII. — 8 h. 15. — Le Bourgeois Gentilhomme.

EDOUARD-VII. — 8 h. 15. — Le Bourgeois Gentilhomme.